

AXE A : TRAVAILLER AUTREMENT EN INTERCOMMUNALITÉ

Le développement de notre territoire doit être pensé à l'échelle intercommunale. Pour qu'il soit cohérent, les élus communaux doivent jouer au maximum la carte de l'intercommunalité. Ils doivent informer l'ensemble des élus intercommunaux de leurs projets et être attentifs à tout ce qui se fait à l'échelle communautaire. Il faut donner plus de poids à la Communauté de communes afin de coordonner les actions, de partager les idées et de mutualiser les moyens. Il faut aussi être à l'écoute des employés pour identifier leurs compétences et leurs attentes et ainsi mobiliser leurs compétences, les motiver et rendre les équipes plus performantes.

MESURE A.1.1 : AMÉLIORER LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ENTRE LES COMMUNES.

Action A.1.1.1 : Chaque commune doit prendre l'habitude d'informer la CdC de ses projets à venir et d'accepter d'en débattre.

MESURE A.1.2 : RENDRE COHÉRENT LE DÉVELOPPEMENT EN DONNANT PLUS DE POUVOIR/COMPÉTENCES/MOYENS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Piste de réflexion A.1.2.1 : Valoriser le pouvoir de politique et de décision de la CdC.

Piste de réflexion A.1.2.2 : Ouvrir le champ de compétence et déployer les moyens qui vont avec.

MESURE A.1.3 : FORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS A L'URBANISME ET AUX ENERGIES RENOUVELABLES.

Action A.1.3.1 : Former les élus aux règles d'urbanisme et d'architecture pour être en mesure de défendre les projets et ne pas subir les « abus de pouvoir » de certaines administrations.

Action A.1.3.2 : Informer les élus sur les énergies renouvelables et leurs utilisations.

MESURE A.2.1 : MIEUX CONNAÎTRE ET UTILISER LES COMPÉTENCES DES EMPLOYÉS INTERCOMMUNAUX.

Action A.2.1.1 : Réaliser les travaux en interne lorsque des agents sont compétents (pierre sèche...).

MESURE A.2.2 : ORGANISER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DU PERSONNEL INTERCOMMUNAL.

Action A.2.2.1 : Former et mieux rémunérer les employés compétents pour les « motiver ».

Action A.2.2.2 : S'appuyer sur ces formations pour identifier des « spécialistes » qui puissent tourner dans les communes (électricité, eau, assainissement par exemple).

AXE B : PENSER LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE EN SE DOTANT D'OUTILS STRATÉGIQUES

La communauté de communes est une entité et doit devenir l'échelle de référence pour le portage et l'émergence de projets. Pour mener à bien sa réflexion et conduire le développement intercommunal, elle doit se doter d'outils stratégiques qui constitueront la colonne vertébrale de l'action de la communauté de communes et assureront un développement durable qui prendra en compte les besoins et les problématiques locales.

MESURE B.1: S'APPUYER SUR L'AGENDA 21.

Action B.1.1 : Reconnaître et utiliser le GITAL comme outil de communication et d'échange entre la population locale et les élus.

Action B.1.2 : Créer un Conseil communautaire des jeunes.

Action B.1.3 : Maintenir les actions de collaboration avec les écoles.

Action B.1.4 : Utiliser toutes les potentialités du site Internet pour communiquer et échanger entre élus et habitants.

Action B.1.5 : Editer un livret de présentation de l'Agenda 21 et le distribuer à la population locale.

MESURE B.2.1 : ELABORER UN DOCUMENT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT INTERCOMMUNAL.

Action B.2.1.1 : Mettre en place un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) ou autre document d'urbanisme équivalent adapté à la taille de notre CdC.

MESURE B.2.2 : S'APPUYER SUR DES PERSONNES RESSOURCES QUALIFIÉES POUR ÉLABORER UNE CHARTE ARCHITECTURALE DURABLE.

Action B.2.2.1 : Associer des personnes ressources compétentes (ABF, CAUE...) pour rédiger une charte qui permette la préservation d'une architecture traditionnelle tout en intégrant l'utilisation des énergies renouvelables.

Action B.2.2.2 : Rédiger un document de synthèse reprenant les caractéristiques de l'architecture locale et le diffuser dans les mairies.

MESURE B.2.3 : S'APPUYER SUR UNE REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE POUR PROPOSER DES PROJETS INTERCOMMUNAUX.

Action B.2.3.1 : Dresser une carte du territoire représentant ses repères forts.

Action B.2.3.2 : Localiser et identifier les pistes de développement à partir de cette carte.

MESURE B.3 : ECOMARCHÉ, LIEU STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Piste de réflexion : B.3.1 : Utiliser les abords de ce lieu « incontournable ».

MESURE B.4 : UTILISER LE CEDAS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE.

Action B.4.1 : Porter le Centre culturel à l'échelle intercommunale pour utiliser tout son potentiel et assurer sa pérennité.

Piste de réflexion B.4.2 : Elargir le champ de compétences du Centre culturel en l'utilisant à l'échelle intercommunale.

MESURE B.5 : UTILISER LE POINT INFOS D'ANCIZAN À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE.

Action B.5.1 : Porter le point infos à l'échelle intercommunale.

Action B.5.2 : Déplacer le point infos dans ou à côté du Centre culturel dans ce lieu « stratégique » de la CdC et y aménager un « bistrot ».

AXE C : ÊTRE MOTEUR ET MONTRER L'EXEMPLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'AMÉLIORATION DES ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Communauté de communes doit faire le maximum pour donner l'exemple et mettre en adéquation son discours et ses actions. Elle doit à la fois devenir exemplaire dans le fonctionnement de la collectivité et donner aux autres acteurs du territoire les clefs pour qu'ils s'engagent à leur tour dans cette voie.

MESURE C.1.1 : MONTRER L'EXEMPLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Action C.1.1.2 : Définir un programme d'actions spécifiques en collaboration avec instances compétentes (à définir) et le mettre en œuvre (économies d'énergies, gestion des déchets, accessibilité, conditions de travail...).

MESURE C.1.2 : LIMITER LES DÉPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE TRANSPORT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.

Action C.1.2.1 : Proposer aux compagnies de bus locales de mettre en place une liaison en autocar à destination des grands sites : Rioumajou, Néouvielle.

Action C.1.2.2 : Remplacer les véhicules communaux et intercommunaux en fin de vie (4X4, camions, navette) par des véhicules plus propres.

Action C.1.2.3 : Créer dans le site Internet un espace dédié au co-voiturage ou développer des liens avec des sites existants (type www.bancpublic.asso.fr).

Action C.1.2.4 : Communiquer auprès de la population locale pour les inciter à des pratiques « éco responsables » et développer une culture développement durable ».

Piste de réflexion C.1.2.5 : Mettre en place (CdC ou groupement de communes ou entreprise privée) une navette électrique régulière entre Sarrancolin et Saint-Lary.

MESURE C.1.3 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES ET UTILISER DAVANTAGE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COMMUNES ET EN INTERCOMMUNALITÉ.

Action C.1.3.1 : Rendre plus économes les bâtiments et l'éclairage publics.

Action C.1.3.2 : Utiliser le maximum d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics.

MESURE C.1.4 : ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS QUI SOUHAITENT UTILISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

Action C.1.4.1 : Recenser les demandes de permis de construire et organiser des réunions d'information sur l'utilisation des énergies renouvelables (techniques, règles, aides...).

Action C.1.4.2 : Recenser les personnes intéressées par des équipements basés sur les énergies renouvelables pour regrouper les commandes et essayer d'avoir des prix intéressants.

Action C.1.4.3 : Recenser les aides existantes pour l'utilisation des énergies renouvelables et diffuser l'information.

MESURE C.2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS ET DE CIRCULATION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Action C.2.1 : Se mettre en conformité avec la réglementation en rendant accessibles les lieux publics (mairies, salles des fêtes...).

Action C.2.2 : Recenser les lieux et activités accessibles aux personnes à mobilité réduite et éditer un document.

Action C.2.3 : Prévoir un véhicule adapté aux fauteuils roulants lors du remplacement de la navette intercommunale.

Action C.2.4 : Prévoir des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite dans les prochains programmes de réhabilitation de logements communaux.

Action C.2.5 : Réaliser une enquête pour connaître les besoins des personnes à mobilité réduite sur le territoire intercommunal.

Action C.2.6 : Mettre en place un système de récupération / attribution des fauteuils roulants devenus inutilisés.

AXE D : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La Communauté de communes doit prendre à bras le corps la compétence économique qui lui revient, de façon à mettre en œuvre les conditions d'accueil et de création d'entreprises sur son territoire. Elle doit engager une politique accompagnement, de valorisation des ressources et des productions locales pour permettre une diversification de l'activité.

MESURE D.1.1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE ET FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES / COMMERCES.

Action D1.1.1 : Recenser les locaux et terrains susceptibles d'accueillir des bureaux / commerces / ateliers dans les communes.

Action D1.1.2 : Cibler les entreprises dont notre territoire aurait besoin.

Action D1.1.3 : Lancer un appel à projet pour renforcer l'offre locale en fonction des besoins définis.

Action D1.1.4 : Créer une zone artisanale intercommunale.

Action D1.1.5 : Créer des ateliers-relais et / ou hôtel d'entreprises dans cette zone artisanale.

Action D1.1.6 : Prévoir des logements dans les locaux de la zone artisanale pour faciliter l'installation des artisans ou entrepreneurs.

Action D1.1.7 : Centraliser et diffuser l'information (offre / demande) par différents biais, exemples : site Internet, panneaux.

MESURE D.2 : DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS.

Piste de réflexion D.2.1 : Favoriser l'installation d'une scierie.

Piste de réflexion D.2.2 : Développer un(des) projets de chaufferies par plaquettes de bois.

Piste de réflexion D.3.3 : Inciter les constructions en bois.

MESURE D.3 : VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES.

Action D.3.1 : Organiser une foire des producteurs locaux pendant l'été.

Piste de réflexion D.3.2 : Réfléchir à la nécessité (ou non) de créer une boutique des producteurs locaux (étude de besoins).

MESURE D.4 : INCITER A LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE MÉDICALE.

Action D.4.1 : Mettre des locaux à la disposition et proposer à des spécialistes de venir y tenir des permanences.

Piste de réflexion D.4.2 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

MESURE D.5 : FORMER LES JEUNES AUX EMPLOIS RECHERCHÉS DANS LA VALLEE.

Piste de réflexion D.5.1 : Réflexion à mettre en place avec l'enseignement pour être en mesure de proposer des cursus adapter aux attentes de certains jeunes.

AXE E : FAVORISER LE LOGEMENT À L'ANNÉE

Le problème de logement est capital dans notre vallée. Au-delà de la création de logement, il est nécessaire que les collectivités s'engagent activement en utilisant les outils qui existent et dont ils peuvent disposer.

MESURE E.1 : DÉFINIR ET UTILISER DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES POUR FAVORISER LES LOGEMENTS A L'ANNÉE.

Action E.1.1 : Affecter un pourcentage de logements permanents pour tout projet immobilier public prévu sur le territoire communautaire.

Action E.1.2 : Utiliser le droit de préemption pour acheter et revendre à des résidents permanents.

Piste de réflexion E.1.3: Encourager les propriétaires privés à vendre le bâti non utilisé.

MESURE E.2 : AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS COMMUNAUX.

Action E.2.1 : Réhabiliter les bâtiments communaux dès que cela est possible.

Action E.2.2 : Opter pour une politique de loyers modérés.

AXE F : AMÉLIORER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LES ÉCHANGES ENTRE POPULATIONS ET AVEC L'ESPAGNE

La Communauté de commune est au cœur même de la vie locale. Elle est donc la mieux placée pour lutter contre le manque d'échange qui existe au sein de la population locale mais aussi entre population locale et touristes, et entre population locale et élus locaux et qui freine visiblement la diffusion de l'information, dessert l'image de nos villages, complique la vie associative et creuse l'écart intergénérationnel.

MESURE F.1 : COMMUNIQUER EN S'APPUYANT SUR DES SUPPORTS VISUELS.

Action F.1.1 : Elaborer une charte de bienvenue pour permettre aux vacanciers de mieux comprendre notre territoire.

Action F.1.2 : Rappeler les règles de conduite dans nos milieux de façon humoristique et non strictement réglementaire.

Action F.1.3 : Identifier une ou plusieurs personnes dans les villages (grâce à des supports de type macaron sur la porte d'entrée, petite signalétique, badge...) qui acceptent de renseigner les touristes.

Action F.1.4 : Mettre en place un grand panneau d'accueil et de bienvenue sur le parking d'Ecomarché (lieu stratégique à l'arrivée des touristes).

Action F.1.5 : Communiquer par le biais du petit journal sur les enjeux économiques du tourisme.

Action F.1.6 : Implanter des panneaux d'information dans les lieux stratégiques de la Communauté de communes (à définir).

MESURE F.2 : DONNER L'OCCASION AUX DIFFÉRENTES POPULATIONS DE SE RENCONTRER.

Action F.2.1 : Etablir un calendrier des manifestations, tôt dans la saison (pour éviter que de nouvelles manifestations ne soient organisées le jour d'un événement existant).

Action F.2.2 : Créer ou développer un événement important dont l'accès serait offert aux familles locales venues en compagnie de touristes.

Action F.2.3 : Créer des rencontres entre populations locale et touristique en s'appuyant sur des thématiques locales, patrimoniales.

MESURE F.3 : RECRÉER DES LIEUX DE RENCONTRE DANS LES VILLAGES.

Action F.3.1 : Aménager des espaces publics qui favorisent les rencontres (places, jardins...).

Action F.3.2 : Mettre en relation les « anciens » qui ont des jardins qu'ils ont du mal à entretenir et les « jeunes » qui voudraient cultiver un potager.

MESURE F.4 : UTILISER L'ÉCOLE COMME OUTIL DE DIFFUSION DE L'INFORMATION.

Action F.4.1 : Diffuser les informations locales aux écoles.

MESURE F.5 : CRÉER UN ESPACE DE RENCONTRE ENTRE JEUNES ET SENIORS.

Piste de réflexion F.6.1 : Aménager un lieu de rencontre (exemple : parc pour enfants dans la cour de la maison de retraite).

MESURE F.6 : FAVORISER LES ÉCHANGES AVEC L'ESPAGNE.

Action F.6.1 : Jumeler la Communauté de communes avec une collectivité Aragonaise pour favoriser les échanges et la pratique de l'Espagnol.

AXE G : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES JEUNES ET DU MILIEU ASSOCIATIF

Pour maintenir les jeunes de la vallée « au pays » et offrir à ceux venus de l'extérieur de bonnes conditions pour rester, la Communauté de communes se doit d'intervenir dans les deux principaux domaines qui conditionnent leur installation : le logement et l'emploi. Cela passe à la fois par des actions concrètes mais aussi par un changement d'attitude vis-à-vis de ces jeunes/nouveaux venus.

MESURE G.1.1 : ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LES PORTEURS DE PROJETS.

Action G.1.1.1 : Recenser des « tuteurs » susceptibles d'aider les porteurs de projets (retraités, chefs d'entreprise...).

Action G.1.1.2 : Etre attentif aux porteurs de projets qui se présentent dans les mairies et se mobiliser pour les aider à monter leur projet.

Action G.1.1.3 : Faire remonter à la CdC les demandes faites en mairie concernant la création / installation d'entreprise (recherche de locaux...).

MESURE G.1.2 : ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.

Action G.1.2.1 : Conseiller, informer et aider les jeunes dans leurs démarches administratives.

MESURE G.1.3 : STIMULER L'IMAGINATION DES JEUNES POUR QU'ILS DÉVELOPPENT DE NOUVEAUX PROJETS.

Action G.1.3.1 : Organiser des échanges avec d'autres territoires pour leur montrer ce qui se fait ailleurs.

Piste de réflexion G.1.3.2 : Soumettre des idées d'emplois nouveaux.

MESURE G.1.4 : ORIENTER LES JEUNES TRAVAILLEURS VERS DES STRUCTURES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS.

Action G.1.4.1 : Renseigner sur les structures susceptibles de les informer.

MESURE G.2.1 : FÉDÉRER LES ASSOCIATIONS ET LES SOUTENIR.

Action G.2.1.1 : Créer un lieu associatif (type maison des associations).

Action G.2.1.2 : Dresser et diffuser une liste des associations locales.

Action G.2.1.3 : Organiser un forum des associations.

Action G.2.1.4 : Soutenir financièrement les associations locales.

MESURE G.2.2 : ASSOCIER LES ASSOCIATIONS LOCALES À CERTAINS PROJETS.

Piste de réflexion G.2.2.1 : Solliciter des associations existantes pour participer à l'entretien des sentiers et sites, à l'organisation de manifestations...

AXE H : PRESERVER, VALORISER ET « EXPLOITER » NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CULTURE DE MONTAGNE

Le patrimoine culturel et naturel du territoire intercommunal est riche. Il constitue une plus value pour notre territoire. Il est important que la Communauté de communes le mette en valeur à la fois pour que les traditions et les savoir-faire qui en découlent ne se perdent pas (il est encore temps!) et pour augmenter l'attractivité de nos villages.

MESURE H.1 : POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA DEPRISE AGRICOLE.

MESURE H.2.1 : LABELISER NOTRE TERRITOIRE.

Action H.2.1 : Obtenir un label « station verte » ou « station nature ».

MESURE H.2.2 : PROMOUVOIR L'OFFRE D'ACTIVITÉS.

Action H.2.2.1 : Réaliser une carte de localisation des activités et des sites à voir et la diffuser.

MESURE H.2.3 : VALORISER LE PETIT PATRIMOINE ET LES CHEMINS.

Action H.2.3.1 : Réhabiliter le petit patrimoine bâti sans l'affecter à d'autres usages (abreuvoir/bac à fleurs).

Action H.2.3.2 : Recenser et entretenir les sentiers d'intérêt patrimonial.

Action H.2.3.3 : Créer un véritable réseau de sentiers.

Action H.2.3.4 : Editer un topo des sentiers de la Communauté de communes.

Action H.2.3.5 : Identifier des itinéraires dédiés à la pratique du VTT.

MESURE H.3.1 : ORGANISER LA TRANSMISSION ET LA CONNAISSANCE DE LA CULTURE, DES TRADITIONS ET DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX (EN S'APPUYANT SUR LE CEDAS).

Action H.3.1.1 : Organiser une foire qui accueillerait des entreprises franco-espagnoles.

Action H.3.1.2 : Organiser un festival de films sur les savoir-faire et les traditions.

Action H.3.1.3 : Organiser des expositions thématiques sur les traditions et les savoir-faire locaux.

Action H.3.1.4 : Organiser une rencontre avec les « anciens » pour échanger sur les traditions et les savoir-faire traditionnels.

Action H.3.1.5 : Doubler les panneaux d'entrée de village avec le nom en occitan.

Action H.3.1.6 : Recenser les métiers traditionnels de la vallée.

Action H.3.1.7 : Créer un espace « témoin » de ces savoir-faire (dans une zone artisanale par exemple).

MESURE H.3.2 : FAIRE DÉCOUVRIR AUX ENFANTS LEUR ENVIRONNEMENT NATUREL.

Action H.3.2.1 : Inciter l'école à leur faire faire des sports/activités de montagne.

AXE I : ORGANISER ET SÉCURISER LA CIRCULATION DES NON AUTOMOBILISTES ET LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Il semble nécessaire que la Communauté de communes se saisisse des problèmes, liés aux voies de circulation et aux déplacements quotidiens, et tente d'agir directement pour les régler ou sollicite les institutions compétentes le cas échéant. En effet, elles sont trop souvent saturées, dangereuses, inadaptées à la fréquentation d'utilisateurs non automobilistes et source de nuisances pour les riverains.

MESURE I.1 : S'ACCORDER SUR UN PROJET COMMUN CONCERNANT LA DÉVIATION.

Action I.1.1 : Mener une réflexion et une approche communautaire de ce problème.

MESURE I.2.1 : RALENTIR LA CIRCULATION DANS LES VILLAGES.

Action I.1.2.1 : Faire réaliser par les enfants (cadre à définir) des panneaux/personnages à placer en bord de route aux entrées de village.

MESURE I.2.2 : LIMITER ET RÉGLEMENTER LA CIRCULATION DES CAMIONS.

Action I.2.2.1 : Sensibiliser les instances compétentes pour limiter le transit des camions.

MESURE I.3 : SÉCURISER ET FACILITER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉLOS.

Action I.1.3.1 : Aménager des pistes pour faciliter la circulation des non automobilistes (vélo, roller, piétons...).

Action I.1.3.2 : Installer des garages à vélos dans les lieux et équipements publics (mairies, écoles...).

MESURE I.4 : ORGANISER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS.

Action I.4.1 : Faire réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'une navette régulière entre Sarrancolin et Saint-Lary.

Action I.4.2 : Recenser les activités pratiquées par les habitants des 8 communes (qui va où et quand ?) pour mieux organiser et faciliter les déplacements.